

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 5

Artikel: Histoire du régiment des gardes suisses de France (1567-1830) [suite]
Autor: Vallière, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Histoire du régiment des Gardes suisses de France.

(1567-1830)

(Suite.)

(Planches XXI et XXII)

Règne de Louis XVI.

Dès son avènement, Louis XVI se montra favorable à un renouvellement de l'alliance avec le Corps helvétique. Le respect des Suisses pour la personne de ce monarque loyal et bienveillant semblait devoir faciliter les négociations. La tâche de l'ambassadeur de France, Joseph Gravier de Vergennes, était cependant loin d'être facile. La désunion des cantons lui suscita une foule d'embarras; « rien ne réveillait plus la défiance que les projets de concorde »¹. Vergennes réussit à faire un miracle : pour la première fois depuis 113 ans, on vit les députés des deux confessions se réunir à Baden (22 septembre 1776), pour une Diète générale. Après de laborieuses délibérations, le traité fut signé et l'alliance jurée en grande pompe, à l'église de Saint-Ours, à Soleure, le 25 août 1777. Le comte de Vergennes, dans son discours, montra le roi plein de sollicitude pour affermir la sécurité, l'indépendance et la prospérité de la Suisse, ne demandant en retour que la sûreté de sa frontière « bien persuadé, continua-t-il, que le royaume, de ce côté, ne peut être plus efficacement couvert que lorsque vos Etats, unis, florissants et paisibles au dedans, sans inquiétude au dehors, ne s'occuperont que des moyens de faire respecter leur territoire et leur neutralité, pour votre intérêt propre, vraiment inséparable de celui de la couronne. »

Ainsi la diplomatie du roi était parvenue à grouper tous les

¹ Ch. Monnard. *Hist. de la Conféd. XIV.* 289.

Etats confédérés autour d'une même idée : résultat considérable autant qu'inattendu. Les cantons ouvrirent les yeux sur le peu de fondement de leurs défiances et sur la vanité de leurs prétentions.

On avait adopté la paix perpétuelle de 1516 comme base de la nouvelle alliance, purement défensive, conclue pour 50 ans. Le roi s'engageait à aider les Etats helvétiques de ses forces et à les défendre à ses frais contre toute agression (art. 4). De leur côté, les Suisses s'engageaient à autoriser, en cas de besoin, une levée de 6000 hommes, pour couvrir leur allié, en plus des régiments existants (art. 15). L'art. 18 réglait les privilèges commerciaux et avantages des Suisses en France.

Le cabinet de Versailles ne dissimulait pas la satisfaction que lui causait ce traité. « La sécurité de notre frontière sur un espace de plus de 80 lieues, où elle est dénuée de moyens de défense, l'immobilité d'une nation belliqueuse, la neutralité du territoire suisse, voilà l'objet direct et capital de cette union ¹. »

Les gouvernements des cantons oligarchiques, croyant leur pouvoir plus solide que jamais, se rendormirent dans une fausse sécurité. L'indépendance de la république américaine, fêtée avec enthousiasme en France (1778) ne réussit pas à les sortir de leur torpeur. Ils s'obstinèrent à ignorer le grand mouvement d'idées qui commençait à se manifester en Europe. Leur réveil devait être terrible.

Depuis la guerre de sept ans, la paix ne fut pas troublée en France jusqu'à la Révolution. Le service de garde à Compiègne ou à Fontainebleau, les revues du roi sur la plaine des Sablons, les exercices généraux de la garnison de Paris et les grandes manœuvres rompaient seuls la seule monotonie d'une vie trop sédentaire. La perpétuelle rivalité qui existait entre les Gardes-suisse et françaises pouvait alors se donner libre carrière. Les causes les plus futiles provoquaient des incidents : un compliment du roi, un sourire de femme, une pension ou un grade accordé ou refusé irritaient à chaque instant une susceptibilité exagérée et toujours en éveil. En temps de guerre, cette rivalité avait son épilogue sur les champs de bataille où les deux premiers régiments de France se disputaient le privilège de couvrir la terre de leurs morts; mais, en temps de paix, le duel était l'unique façon

¹ Instructions au vicomte de Polignac, ambassadeur en Suisse (12 nov. 1777).

de vider la vieille querelle des rouges et des bleus. Les « affaires » étaient nombreuses, surtout entre soldats et sous-officiers. La seule vue d'une jolie fille au bras d'un camarade était un prétexte suffisant pour croiser le fer. C'est ce que nous raconte d'un façon pittoresque dans son journal le soldat Gamaliel Fonjallaz, de la compagnie de Loys¹. Par un beau dimanche d'automne, Fonjallaz, en bonne fortune, se promenait aux Champs-Élysées. « Nous étions très contents l'un de l'autre, écrit-il ; nous entrâmes dans les Champs-Élysées ; nous fîmes la rencontre de deux gardes françaises qui disaient avant de nous aborder : « Voilà un Suisse qui tient une jolie fille à son bras ; il faut nous en emparer. » Je leur répondis aussitôt : « Camarades, il faut être braves si vous voulez l'avoir ; il faut la gagner. » Un d'eux me dit : « Est-ce que la vie t'ennuie ? » Je leur répondis que ma vie ne tenait à rien, moyennant que je préserve ma compagne des mains de deux polissons. Il fallut sur-le-champ mettre flamberge au vent ; ma chère Julie s'était cachée derrière un arbre ; elle pleurait et se lamentait.

Je lui portai mon habit rouge et mon chapeau et lui dit de se tranquilliser ; ensuite je joignis mon champion : le combat s'engage ; le premier coup me fut porté au côté droit. Il me dit : « Tu es percé », car il avait une épée et moi un sabre. Je lui réponds en voyant couler mon sang : « En garde ». Il se met en garde ; je lui porte un coup de bandouillère, il le pare très bien ; ensuite je lui porte un coup de tête, qu'il veut parer, mais mon coup était ramené d'une façon terrible : je lui casse son épée, lui emporte l'oreille et la joue droite et une forte blessure sur l'épaule. Alors je dis à l'autre : « A toi, en veux-tu autant ? » Il me répond : « C'est assez ». Je cours vers Julie : j'arrangeai son mouchoir autour de moi pour arrêter le sang, ensuite je m'habillai et nous prîmes un fiacre et nous remontâmes chez Julie.... »

De pareilles scènes se passaient parfois dans les auberges, après des échanges de propos un peu vifs où les rudes patois de la Suisse allemande se croisaient avec le plus pur accent des faubourgs. Les malheureux aubergistes, consciencieusement rossés par les uns et les autres, assistaient impuissants à la destruction de leur mobilier ; les épées entraient en jeu ; un joyeux festin se terminait par une sanglante bagarre.

¹ Revue de Paris. 15 sept. 1908, p. 414. « Journal d'un Garde suisse ».

Il y avait, en 1787, dans les gardes 109 sous-officiers et soldats ayant servi plus de 24 ans, décorés de la *plaque de vétérance*. Cette plaque portait deux épées en sautoir et s'attachait à la troisième boutonnière du côté gauche. La remise de cet insigne se faisait avec solennité, devant le régiment formé « en parade » au son de la musique, les drapeaux réunis au centre. Les vieux chevronnés, après avoir renouvelé le serment, genou en terre et chapeau bas, recevaient un diplôme en parchemin, le major leur touchait l'épaule du plat de son épée et le capitaine attachait le médaillon sur leur poitrine. Pendant toute la cérémonie la troupe présentait les armes, puis le régiment défilait devant les vétérans.

Le peuple de Paris donnait déjà des signes d'impatience et de mécontentement. Laissons de nouveau la parole au grenadier Gamaliel Fonjallaz : « Le 20 juin 1788, il y eut une révolution au faubourg St-Antoine entre les ouvriers de tous états. Ils ne voulaient pas travailler qu'on ne leur augmentât leur ouvrage ; ils avaient fait une loi entre eux que, si l'on en trouvait un à travailler, il serait massacré dans sa boutique. Comme ils ne travaillaient pas, ils vinrent à court d'argent et il fallait manger. Que firent-ils ? Ils s'assemblèrent par bandes, puis ils allèrent chez le boucher, le boulanger, demander des vivres d'autorité. Pour disperser tous ces rebelles qui étaient plus de 8000 hommes armés de fourches, de faux, de piques, l'on commanda un bataillon de gardes-françaises et un bataillon de gardes-suisse ; ce fut le nôtre qui marcha parce que nous étions de piquet.

» Les gardes-françaises furent rendues dans le faubourg avant nous, parce qu'ils étaient casernés dans Paris, et nous nous étions à Courbevoie. Les rebelles tuèrent plusieurs gardes-françaises par les croisées, avec des pavés qu'ils avaient montés dans les chambres. Quand nous fûmes arrivés nous allâmes joindre les gardes-françaises ; ensuite l'on avertit dans les rues avec un porte-voix que les honnêtes gens devaient rester chez eux et leurs croisées fermées. Alors nous eûmes ordre de faire feu sur tous ceux qui se trouveraient dans les rues et par les croisées. Nous avançons contre les rebelles en faisant feu ; on en tuait et blessait quelques-uns... De la rue de Charonne, les rebelles s'enfuirent du côté du Palais marchand ; on nous y fit marcher, ainsi que les gardes-françaises, et nous y passâmes la

nuit. Les rebelles s'étaient retirés à notre approche dans d'autres quartiers. Ils arrêtaient les voitures, en faisaient descendre ceux qui étaient dedans, les faisaient crier trois fois : « Vive Henri IV ! », ensuite les obligeaient à leur donner de l'argent. Le lendemain nous fûmes instruits de toutes ces choses : nous fîmes pendant plusieurs jours des patrouilles dans tous les quartiers de Paris. Quand les rebelles surent que nous leur faisions partout la chasse, ils s'assemblèrent et tinrent conseil entre eux pour venir la nuit nous surprendre et nous désarmer. On vint nous avertir de leurs projets; nous en fîmes part aux gardes-françaises. A minuit ils arrivèrent; nous nous mîmes tous sur nos gardes; au signal convenu, qui était trois coups de baguette, nous fondons sur eux le sabre à la main. Dans l'espace d'une demi-heure la rue fut couverte de morts et de blessés. Ceux qui ont pu s'échapper ont pris la fuite et sont rentrés dans l'ordre et tout fut tranquille depuis.

» Les gardes-françaises perdirent 7 hommes tués et 11 blessés; je reçus un coup de sabre à la cuisse droite, qui me valut 5 semaines d'hôpital¹. »

La physionomie des grèves n'a guère changé depuis le XVIII^e siècle : troubles dans la rue, attentat contre la propriété et la liberté du travail, intervention de la troupe — à la seule différence que, de nos jours, la force armée a un rôle passif qui se borne souvent à se laisser assommer sur place.

LA RÉVOLUTION

Le régiment fut mis à une rude épreuve dès le début de la Révolution. Placé au foyer de l'anarchie, les scènes les plus désastreuses se succédèrent rapidement autour de lui. La contagion révolutionnaire sembla un moment le gagner. Grâce à la fermeté des officiers, au bon sens des soldats, le danger fut conjuré, la discipline l'emporta. Nous verrons dans quelles circonstances.

Organisation. Solde. Uniformes.

La composition du régiment n'avait pas changé depuis le 1^{er} juin 1767, date de la dernière ordonnance de Louis XV. Il

¹ *Journal d'un garde-suisse*, déjà cité. Sept. 1908. 416-17. 18.

était encore formé de 4 bataillons — chaque bataillon à 4 compagnies dont une de grenadiers —. La compagnie générale conservait le privilège d'avoir son état-major et sa justice propres.

Elle logeait dans le quartier de St-Roch; la colonelle à Montmartre, la lieut.-colonelle et les grenadiers du 1^{er} bataillon à Chaillot. Le second bataillon était caserné à Rueil, le 3^e et le 4^e à Courbevoie.

Le recrutement de la compagnie générale se faisait avec un soin particulier. Si le régiment des gardes était considéré comme la personnification militaire de la nation suisse, la compagnie générale était elle-même « l'élite de l'élite », résultat d'une sélection. Tous les corps suisses fournissaient leurs meilleurs éléments à cette troupe privilégiée. C'est ce que prouve le règlement du 10 déc. 1767 élaboré par le duc de Choiseul :

« Le louable corps helvétique ayant agréé les représentations qui lui ont été faites de la part du Roy, sur ce que la compagnie générale des Suisses et Grisons, étant la première de toutes les troupes de cette nation au service de Sa Majesté, et appartenant à tous les cantons, leurs alliés et confédérés, il était convenable que les différents Etats du dit louable corps helvétique qui fournissent des troupes à Sa Majesté, contribuassent en commun à entretenir la dite compagnie générale, sur un pied qui répondit à son institution, et à l'honneur qu'elle a d'être particulièrement affectée à la garde de la personne du Roy.

» I. Toutes les compagnies de fusiliers des régiments suisses, grisons et alliés, qui sont actuellement et à l'avenir au service de Sa Majesté, y compris celles du régiment des gardes-suisses, fourniront un homme chacune à leur tour pour la compagnie générale des Suisses...

» II. Il sera dressé, le 1^{er} novembre de chaque année un état des hommes dont la compagnie générale aura besoin pour se compléter; cet état sera remis au colonel-général qui fera avertir aussitôt les capitaines qui seront dans le cas de fournir, et les hommes seront rendus, le 1^{er} avril au plus tard, à Belfort ou à Paris, au choix du capitaine fournissant.

» X. Le commandant de la compagnie générale tiendra un état exact des hommes fournis; il marquera sur cet état le nom, le lieu de naissance, l'âge et la taille de chaque homme, avec le nom du capitaine fournissant. Il remettra chaque année cet état au colonel-général des Suisses, lors de la revue du régiment des gardes-suisses ¹. »

Ainsi, chaque printemps, on voyait arriver à Paris de tous les régiments suisses du royaume des gars de belle taille, candidats à la « générale ». Ils échangeaient sans regret leurs parements et revers jaunes, bleus, aurores, verts, blancs ou noirs,

¹ Règlement pour la Revue de la Compagnie générale des Suisses et Grisons (1767) cité par Folletéte.

D'après un portrait appartenant au colonel de Diesbach, à Villars-les-Joncs (Fribourg).



LOUIS-AUGUSTIN, comte d'Affry, de Fribourg
1713-1793

Commandant du régiment des Gardes-suisse
Lieutenant-général des armées du roi
Grand Croix de l'ordre de Saint-Louis.

contre les agréments blancs en losange de l'uniforme envié des gardes.

La solde était fixée comme suit par an :

Etat-major du régiment.

	PAIX Livres.	GUERRE Livres.
Au colonel, indépendamment de ses appointements de capitaine titulaire	22,000	22,000
Au lieut.-colonel capitaine titulaire	8,000	10,000
Au major qui n'aura pas de compagnie	8,000	10,000
A chacun des 4 aides major	3,600	4,200
A chacun des 4 sous-aides major	2,000	2,400
Au trésorier	3,000	4,000
Au grand juge	1,200	1,200
Au premier aumônier	760	760
A chacun des deux autres aumôniers	600	800
Au médecin	1,200	1,200
Au chirurgien	2,000	2,000
A chacun des deux fraters	400	400
A chacun des 3 autres chirurgiens	1,600	1,600
A chacun des 6 fraters	600	600
Au premier sergent du régiment	800	1,000
Au tambour-major	800	1,000

Compagnies.

Au capitaine	6,000	7,200
Au premier lieutenant	2,400	3,000
Au second lieutenant	2,000	2,600
Au premier sous-lieutenant	1,800	2,100
Au second sous-lieutenant	1,500	1,800
A l'enseigne	1,200	1,400
Au premier sergent	540	630
Au second sergent	432	504
A chacun des 6 autres sergents	396	450
A chacun des deux fourriers	324	396
A chacun des 16 caporaux	288	342
A chacun des 16 appointés	252	288
A chaque grenadier ou tambour	180	216
A chaque fusilier	162	180

Supplément aux officiers de grenadiers.

Au capitaine, en plus de ses appointements comme capitaine de fusiliers	2,400	2,400
Au premier lieutenant id.	1,200	1,200
Au second lieutenant id.	800	800
Au premier sous-lieutenant id.	600	600
Au second sous-lieutenant id.	500	500 ¹

¹ Articles essentiels de l'Éstat arrêté par le Roy des changements que Sa Majesté juge à propos de faire dans le traitement du régiment de ses gardes-suisse. Sept. 1763.

L'uniforme de l'officier était : habit d'écarlate, collet, revers petits parements en botte, bleu de roi, doublure blanche, le tout brodé en argent ; avec sept petits brandebourgs placés, à distance égale, sur les revers, trois grands brandebourgs au-dessous de chaque revers, deux sur chaque parement et deux sur chaque poche. Veste et culotte blanche avec boutons d'argent. Col rouge. Epaulettes en argent, comme celles des colonels d'infanterie ; le colonel, le lieutenant-colonel, le major et les capitaines en ont deux, les autres officiers une seule¹. Hausse col d'argent, avec une cartouche dorée et émaillée aux armes de France ; la même cartouche sur la plaque qui sert de fermoir au ceinturon blanc de l'épée. Epée d'argent damasquinée en or, poignée à chaînons dorés, dragonne bleue et or. Chapeau bordé d'un galon festonné à lames d'argent. Les officiers de grenadiers avaient le bonnet d'ours noir garni de drap bleu de roi, avec broderie, cordons et houpes d'argent. A la place de l'épée un sabre à coquille¹.

« Les cheveux des officiers seront liés par derrière en catogan et recouverts d'un cuir noirci ; ceux des faces formeront une seule boucle de chaque côté. » Règlement du 1^{er} oct. 1786.

L'uniforme du soldat était : habit de drap rouge, doublure blanche ; collet revers et petits parements en botte, bleu de roi, avec bordé et agréments en losange de laine blanche, boutons unis argentés ; veste et culotte blanches ; col rouge, guêtres blanches (ou noires). Les houpes du chapeau en laine blanche, de même que la dragonne, cocarde noire¹.

Les sous-officiers se distinguaient par les agréments et losanges de l'habit en argent au lieu de laine blanche. Ils portaient comme insignes de grades, des galons d'argent en chevron, sur l'avant-bras. Les galons des caporaux et appointés étaient en laine blanche, ainsi que les chevrons d'ancienneté qui se portaient sur le haut du bras. En tenue de sortie, les sergents avaient le droit de porter la culotte, les bas de soie blancs, les souliers à boucles et la canne à pomme d'argent, comme les officiers. Les soldats et caporaux ne sortaient qu'en guêtres.

Armement : fusil d'infanterie modèle 1777, avec baguette (batterie à silex). Les grenadiers avaient en outre un sabre.

Le régiment disposait de 8 canons de campagne et de 50 ca-

¹ May VI, p. 380.

D'après un portrait appartenant à Monsieur de Reynold, au château de Cressier (Fribourg).



JEAN-ROCH, marquis de MAILLARDOZ, de Fribourg

Lieutenant-colonel du régiment des Gardes-suisses
Lieutenant-général des armées du roi
Chevalier de Saint-Louis

massacré le 2 septembre 1792 à la Conciergerie.

nonniers. Les canonniers portaient un plumet rouge et blanc au chapeau.

Drapeaux : Il y en avait 9 ; le drapeau blanc de la compagnie générale, semé de fleurs de lys d'or et deux drapeaux par bataillon : croix blanche traversant de flammes onduées rouges et bleues convergeant vers le centre.

Les enfants de troupe étaient instruits comme fifres et tambours.

Ordre de bataille du régiment en 1791-92.

Colonel-commandant :

Lieutenant-général comte Louis-Augustin d'Affry, de Fribourg, grand croix de l'ordre de St-Louis, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Lieut.-colonel :

Marquis Jean-Roch Frédéric de Maillardoz (Fribourg), lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis.

Le lieutenant-colonel Jean-Roch Frédéric, marquis de Maillardoz (Fribourg), entra comme enseigne au régiment de Jeoffrey-la-Cour au Chantre (Vevey), en 1743. Il passa comme sous-lieutenant dans la garde, compagnie générale, en 1744 et fit la campagne de Flandre (Tournai, Fontenoy, Raucoux, Lawfeld, Oudenarde, Maestricht). Premier lieutenant et chevalier de St-Louis en 1756. Capitaine en 1757 avec le rang de colonel. Il prit part en 1761 à la campagne du Rhin (bataille de Villinghausen, combat de Grebenstein, bataille de Friedberg). Il obtint en 1763 une compagnie de grenadiers. Maréchal de camp en 1770. Lieutenant-général le 1^{er} janvier 1784.

Major :

Charles-Joseph-Leodegar Bachmann (Glaris), maréchal de camp, commandeur de l'ordre de St-Louis.

Le major Charles-Joseph-Antoine-Léger baron de Bachmann, du canton de Glaris catholique, était frère du général Nicolas de Bachmann-Ander Letz. Il entra au service de France en 1749, comme enseigne au régiment Vigier ; capitaine en 1751 nous le trouvons aux campagnes de 1757 et 1762 (Bergen, Corbach, Neuhausen, Grebenstein, Amœnenburg). Major au régiment Waldner en 1764, major des gardes-suisse depuis le 20 avril 1766, commandeur de l'ordre de St-Louis, maréchal de camp en 1780.

Aides-majors :

Colonel baron Rodolphe de Salis-Zizers (Grisons).

Albert de Maillardoz (Fribourg).

Antoine de Glutz-Ruchti (Soleure).

Sous-aides-majors :

Wild (Fribourg).

Alexandre Zimmermann (Lucerne).

Joseph-Ursanne de Billieux (Porrentruy).

Victor de Gibelin (Soleure).

Adjudants :

Chollet (Fribourg).
 Kolly »
 Paupe (Evêché de Bâle).
 Lendy (Wallenstadt).
 Allemann (Soleure).
 Roulin (Neuchâtel).

Quartier-maitre :

Joseph Forestier (Fribourg), chevalier de St-Louis.

Grand-juge :

Kayser (Zug).

Enseignes :

Baron Jean-Victor de Constant-Rebecque (Lausanne).
 De Capretz (Grisons).
 Georges-François de Montmollin (Neuchâtel), transféré le 8 août du régiment de Salis-Samaden, en garnison à Rouen.
 Sprecher de Bernegg (Grisons).
 Auguste-François de la Corbière (Genève).
 De Castella (Fribourg).

Chirurgiens :

Richter (?).
 Béguin (Porrentruy).

En outre, un certain nombre d'aides chirurgiens, prévôts de justice, maîtres d'armes, secrétaires, interprètes et employés subalternes, trop longs à énumérer.

Aumôniers :

L'abbé Quinel.
 Le père Lorétan, capucin (Valais).
 L'abbé Martin (*compagnie générale*).

1^{er} BATAILLON.

Commandant : *Baron de Besenval*.

I^{re} Comp. grenadiers.
Capitaine de la Thanne.
 1^{er} lieut. Godt (Uri).
 2^e » de Castelberg (Grisons).
 Sous-lieut. de Maillardoz (Fribourg).
 Sergents . . . 2.
 Fourrier . . . 1.
 Tambour . . . 1.
 Caporaux . . . 4.
 Appointés . . . 4.
 Grenadiers . . 40.

Total . . 56.

II^e Comp. générale.
Capitaine chevalier Roll (Soleure).
 1^{er} lieutenant de Riedmatten (Valais).
 2^e » Guiguer de Prangins (Vaud).
 1^{er} sous-lieut. Ch. d'Affry (Fribourg).
 2^e » Forestier de St-Venant (Frib.).
 Enseigne Godt (Uri).
 Sergents . . . 7.
 Fourriers . . . 2.
 Musiciens . . . 6.
 Caporaux . . . 12.
 Appointés . . . 12.
 Fusiliers . . . 102.

Total . . 147.

III ^e Comp. colonelle.		IV ^e Comp. lieut.-colonelle.	
<i>Capit. de Praroman</i> (Fribourg).		<i>Capit. marquis Constant de Maillardoz</i> .	
1 ^{er} lieut. de Tillier (Berne).		1 ^{er} lieut. Karrer (Soleure).	
2 ^e » Vogelsang (Lucerne).		2 ^e » de Capol (Grisons).	
Sous-lieutenant de Reding (Schwytz).		1 ^{er} sous-lieut. Vogelsang (Lucerne).	
Sergents . . . 6.		2 ^e » Jean de Maillardoz.	
Fourriers . . . 2.		Sergents . . . 6.	
Musiciens . . . 6.		Fourriers . . . 2.	
Caporaux . . . 12.		Musiciens . . . 8.	
Appointés . . . 12.		Caporaux . . . 12.	
Fusiliers . . . 108.		Appointés . . . 12.	
		Fusiliers . . . 110.	
Total . . . 151.		Total . . . 155.	

Effectif total du 1^{er} bataillon 509 hommes.

2^e BATAILLON.

Commandant : *marquis de Maillardoz*.

I ^{re} Compagnie.		II ^e Compagnie.	
<i>Capitaine Byss</i> (Soleure).		<i>Capit. comte Louis d'Affry</i> (Fribourg).	
1 ^{er} lieut. de Courten (Valais).		1 ^{er} lieutenant de Gottrau (Fribourg).	
2 ^e » Joseph Müller (Uri).		2 ^e » Thelusson (Genève).	
1 ^{er} sous-lieut. Forestier (Fribourg).		1 ^{er} sous-lieut. de Balthazard (Lucerne).	
2 ^e » Victor de Gibelin (Soleure).		2 ^e » de Montenach (Fribourg).	
Sergents . . . 6.		Sergents . . . 6.	
Fourriers . . . 2.		Fourriers . . . 2.	
Musiciens . . . 6.		Musiciens . . . 7.	
Caporaux . . . 12.		Caporaux . . . 12.	
Appointés . . . 12.		Appointés . . . 12.	
Fusiliers . . . 104.		Fusiliers . . . 105.	
Total . . . 147.		Total . . . 149.	

III ^e Compagnie.		IV ^e Compagnie.	
<i>Capitaine d'Erlach</i> (Berne).		<i>Capitaine de Castella</i> (Fribourg).	
1 ^{er} lieut. Repond (Fribourg).		1 ^{er} lieut. Zimmermann (Lucerne).	
2 ^e » de Billieux (Porrentruy).		2 ^e » de Landwing (Zug).	
Sous-lieut. Ch. d'Erlach (Berne).		S.-lieut. de Diesbach de Liebegg (Berne).	
Sergents . . . 6.		Sergents . . . 2.	
Fourriers . . . 2.		Fourrier . . . 1.	
Musiciens . . . 9.		Tambour . . . 1.	
Caporaux . . . 12.		Caporaux . . . 4.	
Appointés . . . 12.		Appointés . . . 4.	
Fusiliers . . . 99.		Grenadiers . . . 40.	
Total . . . 145.		Total . . . 56.	

Total du 2^e bataillon 497.

3^e BATAILLON.Commandant : *comte Louis d'Affry.*I^{re} Compagnie.*Capit. comte F. de Diesbach* (Fribourg).1^{er} lieutenant. *comte Jean de Diesbach* » 1^{er} lieutenant. *de Bergamin* »
2^e » *Louis Zimmermann* (Lucerne). 2^e » *Blumenthaler* (Alsace).
Sous-lieutenant. *Philippe de Glutz* (Soleure). Sous-lieutenant. *de Mont* (Grisons).

Sergents . . . 2.

Fourriers . . . 1.

Tambour . . . 1.

Caporaux . . . 4.

Appointés . . . 4.

Grenadiers . . . 40.

Total . . . 56.

II^e Compagnie.*Capitaine baron de Salis* (Grisons).1^{er} lieutenant. *de Bergamin* »
2^e » *Blumenthaler* (Alsace).
Sous-lieutenant. *de Mont* (Grisons).

Sergents . . . 6.

Fourriers . . . 2.

Musiciens . . . 6.

Caporaux . . . 12.

Appointés . . . 12.

Fusiliers . . . 120.

Total . . . 169.

III^e Compagnie.*Capit. baron de Roll* (Soleure).1^{er} lieutenant. *de Vevey* (Fribourg).
2^e » *comte Hub. de Diesbach* (Frib.)
1^{er} sous-lieutenant. *Fréd. de Luze* (Vaud).
2^e » *Fréd. de Roll* (Soleure)

Sergents . . . 6.

Fourriers . . . 2.

Musiciens . . . 7.

Caporaux . . . 12.

Appointés . . . 12.

Fusiliers . . . 108.

Total . . . 152.

IV^e Compagnie.*Capitaine Dürler* (Lucerne).1^{er} lieutenant. *Micheli* (Genève).
2^e » *Franz de Müller* (Berne).
1^{er} sous-lieutenant. *Mercier* (Lausanne).
2^e » *Pfyffer* (Lucerne).

Sergents . . . 6.

Fourriers . . . 2.

Musiciens . . . 6.

Caporaux . . . 12.

Appointés . . . 12.

Fusiliers . . . 123.

Total . . . 166.

Total du 3^e bataillon 543.4^e BATAILLON.Commandant : *baron de Diesbach.*I^{re} Compagnie.*Capitaine de Loys* (Lausanne).1^{er} lieutenant. *Gournel* (Fribourg).
2^e » *Jost* (Grisons).
1^{er} sous-lieutenant. *Gross* (Fribourg).
2^e » *de Constant* (Lausanne).

Sergents . . . 6.

Fourriers . . . 2.

Musiciens . . . 6.

Caporaux . . . 12.

Appointés . . . 12.

Fusiliers . . . 106.

Total . . . 149.

II^e Compagnie.*Capit. Pfyffer d'Altishofen* (Lucerne).1^{er} lieutenant. *Griset de Forel* (Fribourg).
2^e » *de Hertenstein* (Lucerne).
1^{er} sous-lieutenant. *Meyer* (Lucerne).
2^e » *Schumacher* (Lucerne).

Sergents . . . 6.

Fourriers . . . 2.

Musiciens . . . 7.

Caporaux . . . 12.

Appointés . . . 12.

Fusiliers . . . 129.

Total . . . 173.

III ^e Compagnie	IV ^e Compagnie. Grenadiers.
<i>Capit. baron de Reding</i> (Schwytz).	<i>Capitaine Surbeck</i> (Soleure).
1 ^{er} lieut. Rusca (Bellinzone).	1 ^{er} lieut. Emm. Zimmermann (Lucerne)
2 ^e » de Salis-Samaden (Grisons).	2 ^e » comte de Waldner (Mulhouse).
1 ^{er} sous-lieut. de Marval (Neuchâtel)	Sous-lieut. Traxler (Unterwalden).
2 ^e » Pallard (Genève)	Sergents . . . 2.
Sergents . . . 6.	Fourriers . . . 1.
Fourriers . . . 2.	Tambour . . . 1.
Musiciens . . . 7.	Caporaux . . . 4.
Caporaux . . . 12.	Appointés . . . 4.
Appointés . . . 12.	Grenadiers . . . 40.
Fusiliers . . . 124.	
Total . . . 168.	Total . . . 56.

Total général :

<i>Etat-major</i> y compris celui de la compagnie générale	70
<i>Officiers</i>	77
Sous-officiers et soldats	2018
Total	2165 hommes ¹ .

Le commandant du régiment, colonel d'Affry, avait derrière lui une longue et honorable carrière de soldat, malheureusement son grand âge lui avait enlevé l'énergie nécessaire à l'accomplissement d'une tâche hérissée de difficultés. Il faut cependant reconnaître qu'il parvint, grâce à d'habiles mesures, à maintenir son régiment presque entier à Paris, tout en évitant la guerre ouverte avec l'Assemblée nationale. Il ne cessa de s'opposer aux manœuvres des Jacobins qui cherchèrent, dès 1789, à éloigner les Suisses du roi. Mais au moment décisif, au lieu d'un homme d'action, nous trouverons un vieillard accablé sous le poids des responsabilités, désemparé par la promptitude de l'attaque et incapable d'une vigoureuse initiative ². Pendant toute cette douloureuse période, le major Bachmann fut le vrai chef et l'âme du régiment. Grâce à son empire sur le soldat, à l'exemple du devoir qu'il donnait à ses subordonnés, son prestige ne cessa de grandir jusqu'au jour où il monta sur l'échafaud.

¹ D'après la Revue de M. le comte d'Affry, colonel du régiment des gardes-suisse, faite le 3 mai 1791, communiqué par M. Max de Diesbach, conseiller national, à Fribourg (cité par M. Wolfgang Fried. von Mülinen : *Das französische Schweizer Garde Regiment am 10. August 1792*. Lucerne, 1892, p. 116-118).

² D'Affry était âgé de 79 ans en 1792. Il avait 67 ans de service.

L'esprit nouveau se propage dans le régiment.

Au mois de mai 1789, les 2^e, 6^e et 7^e régiments suisses de ligne (de Salis-Samaden, Lullin de Châteaueux et Diesbach) furent appelés à Paris. Ils campèrent au Champ-de-Mars avec quelques corps de cavalerie. Le lieutenant-général de Besenval, commandait en chef. La présence de ces troupes étrangères, au lieu de calmer les Parisiens, excita leur méfiance. Le peuple se mêla aux soldats et chercha à les attirer à lui. L'esprit nouveau commença à travailler l'armée. En juin 1789, les gardes-françaises donnèrent des signes non équivoques de mécontentement, insultèrent leurs officiers et refusèrent le service. C'est en vain que Mirabeau chercha à éloigner la garnison de la capitale pour la soustraire à ces influences démoralisantes ; il ne put y réussir, l'assemblée s'y opposa et le 11 juillet un grand banquet patriotique réunit les troupes et le peuple.

Le 12 juillet, la nouvelle du renvoi du ministre Necker provoqua une émeute. Les gardes-françaises firent cause commune avec les émeutiers et désertèrent en masse. Le 14, à la prise de la Bastille, ils conduisaient les colonnes d'attaque. La sombre forteresse était défendue par 80 invalides et 32 Suisses du régiment de Salis-Samaden, commandés par le lieutenant de Flüe. La plupart des défenseurs furent précipités du haut des murs.

Les troupes de Besenval, pour éviter une action générale, se retirèrent à Versailles. Le régiment des gardes-suisses était désormais seul au milieu de la grande ville en pleine fermentation.

A partir de ce moment, tout fut mis en œuvre par la Révolution pour attirer les Suisses à elle. Les théories d'indiscipline et de révolte se répandirent dans l'armée ; l'exemple était contagieux ; les mutins restaient impunis et l'opinion publique en faisait des héros. Peu à peu, malgré les efforts des officiers, le régiment des gardes se laissa gagner.

Au mois d'août, il devint impossible aux officiers du 2^e bataillon, caserné à Rueil, de maintenir l'ordre. Le 3 août, une bande de soldats envahit la caserne de Courbevoie pour s'emparer de l'adjudant Grémion qui ne dut son salut qu'à une fuite précipitée. Cette tentative manquée mit au comble la rage des mutins. Ils s'emparèrent de l'intendant de la caserne, pillèrent sa cave, abattirent son bétail, brisèrent son mobilier et s'emparèrent de 200 louis d'or. Le 14 août, 348 hommes, pour la plu-

part vaudois et genevois, foulèrent aux pieds leurs serments et obtinrent tumultueusement leur congé. La situation était grave. Les officiers résolurent de se retirer à quelques lieues de Paris avec les fidèles. Mais le colonel d'Affry s'y opposa après en avoir référé aux cantons. Les capitaines se contentèrent de punir avec la dernière rigueur ¹.

Puis l'affaiblissement systématique du régiment commença ; sur réquisition de la garde nationale, il fallut livrer à l'arsenal de Paris les canons et la réserve de munitions.

Le calme semblait renaître, quand surgit une nouvelle difficulté. Le mouvement partait cette fois des officiers. Sous l'influence des idées d'égalité politique, une partie d'entre eux signèrent une pétition à leurs cantons respectifs. Ils demandaient la suppression de l'article 31 du règlement qui favorisait le népotisme : « Le roi, afin de récompenser certaines familles qui lui sont attachées depuis longtemps, donnera de préférence à des membres de ces familles des compagnies vacantes. »

Il n'était pas rare, en effet, de voir de jeunes lieutenants promus capitaines, alors que des officiers de mérite, d'une conduite irréprochable, ayant fait plusieurs campagnes, n'avaient aucun avancement. « Il n'y a d'espoir, disaient les pétitionnaires, que pour celui qui possède certaines relations et est bien en cour ; l'égalité est un droit inné dans nos Républiques, il doit exister aussi au militaire. »

D'Affry écrivit au Vorort qu'on devait mettre ces demandes sur le compte de l'esprit qui régnait alors en France. Ce mouvement coïncida avec celui des officiers sujets des régiments bernois d'Ernst (service de France) et de Goumoëns (service de Hollande) qui effraya si fort Leurs Excellences. Tous réclamaient l'égalité de droits et l'accès aux grades supérieurs fermé aux officiers vaudois et argoviens. Le conseil des Deux Cents de Berne se montrait disposé à admettre ces réformes, quand de graves événements détournèrent son attention de cette affaire.

A la fin de l'été, les actes d'indiscipline se multiplièrent d'une façon inquiétante parmi les gardes-suisse. La fermeté du capitaine de Loys suffit plusieurs fois à rétablir l'ordre ; mais au commencement de novembre, la compagnie de Maillardoz refusa d'obéir et réclama une augmentation de solde. A Courbevoie

¹ Morell, *Die Schweizer Garde in Frankreich (1789-92). Episoden aus der Revolution* (St-Gall 1858).

une compagnie se mutina pendant l'exercice. Les émissaires des « Clubs » cherchaient par tous les moyens à convaincre les hommes restés fidèles, les persuadant qu'ils n'étaient que des lâches s'ils ne faisaient pas cause commune avec les révoltés. On leur montrait l'impuissance de leurs officiers et la récompense qui les attendait, à leur retour, dans leur pays régénéré.

C'est au milieu de l'agitation, de la défiance et de l'inquiétude que se termina, pour les gardes, l'année 1789.

Fondation du Club helvétique de Paris. Son influence sur le régiment.

Parmi les divers clubs politiques auxquels la Révolution donna naissance à Paris, il en est un qui nous intéresse tout particulièrement. Des Suisses proscrits par leur gouvernement et réfugiés en France se faisaient remarquer par leur vif enthousiasme pour les idées révolutionnaires. C'étaient surtout des Fribourgeois exilés après la tentative avortée de Cheneaux en 1781 : Castelaz, homme passionné et violent ; Rey, Guisolan, Niquille. Ces gens réunirent autour d'eux, en juin 1790, les citoyens suisses mécontents du régime de leur patrie et répandirent leurs idées dans les cantons aristocratiques par leur correspondance, leurs brochures et par des journaux. Le but que le Club se proposait était évident : « Faire une révolution en Suisse ; propager la liberté dans les cantons opprimés ; application en Suisse des bases constitutionnelles de la régénération de la France (8 août 1790) ¹.

Pour atteindre ce but, le Club chercha à faire une active propagande parmi les 12 régiments suisses de France et en particulier parmi les gardes.

L'assemblée nationale acheva la désorganisation de l'armée en autorisant les soldats, en leur qualité de citoyens, à s'occuper des affaires politiques. Le Club helvétique ouvrit ses portes toutes grandes aux soldats et plusieurs d'entre eux assistèrent dès lors aux séances. On mit en œuvre toutes les séductions pour les attirer. Quelques naïfs, étonnés de tant de prévenances, touchés de l'amabilité de leurs compatriotes, se laissèrent entraîner. On leur inculquait à doses renforcées le catéchisme ré-

¹ J. Cart. *Le Club helvétique à Paris 1790-91*. (Revue historique vaudoise. Sept. 1909, p. 274.)

volutionnaire. Les clubistes spéculaient sur les sentiments les plus bas de leurs nouvelles recrues, ils s'efforçaient de les persuader que la caisse du régiment leur appartenait et qu'en s'en emparant ils ne feraient qu'exercer un droit légitime. Les séances voyaient éclore les projets les plus invraisemblables : pétition à l'Assemblée pour exiger du quartier-maître du régiment un règlement de compte sur l'administration de la caisse pendant les 15 dernières années. Nomination des sous-officiers par les soldats. La violence des orateurs ne connaissait plus de bornes ; ils attaquaient les officiers dans leur vie privée, les accusaient de fraudes et de malversations. Le 8 août, le Fribourgeois Rouiller, surnommé l'enfant terrible, déclarait que d'Affry était « un mendiant méprisable », que Besenval était « traître à la France et à son pays », que Bachmann « était un filou qui en dépit de ses larcins n'était pas en état de payer ses dettes » ; le même Rouiller écrivit à d'Affry une lettre d'insultes où il le traitait de vieux gueux et de vieux coquin ¹.

Ce débordement de haine et de grossièreté manqua son but. Ces lâches insinuations froissèrent les soldats et réveillèrent l'esprit de corps. A partir de ce moment l'influence du Club diminua, les habits rouges désertèrent les séances. Les patriotes avaient fait fausse route. Ils inondèrent alors les casernes de proclamations, de brochures et d'adresses. Ils osèrent se présenter à l'Assemblée comme représentants de la nation suisse ; ils firent savoir aux soldats que « si ils avaient à se plaindre, ils devaient s'adresser à eux et s'attendre ensuite aux redressement de leurs griefs »². Toute cette agitation n'eut d'autre effet que d'amener l'intervention de la Confédération. Les cantons écrivirent une note commune à Louis XVI, lui rappelant qu'en vertu du traité de 1777, ils réclamaient l'expulsion des membres du Club helvétique. Mais le Club était sous la haute protection des Jacobins, en majorité à l'Assemblée. Le droit de réunion ne permettait pas au roi d'intervenir ; du reste, il craignait d'user de son veto. On répondit évasivement aux demandes du corps helvétique et l'affaire en resta là. De leur côté, les cantons envoyaient à leurs compagnies avouées des avertissements et des

¹ Dans la séance du 23 septembre « on n'a parlé que de potence et de lanterne. On a juré de faire exterminer les officiers supérieurs des gardes-suisse ». (J. Cart Le Club Helvétique à Paris. Revue histor. vaudoise, octobre 1908.)

² J. Cart, ouvrage cité, octobre, p. 278.

menaces destinés à maintenir l'ordre et à faire rentrer dans le devoir leurs sujets égarés. Les capitaines bernois d'Erlach et de Loys tenaient leur gouvernement au courant des menées du Club helvétique ¹. Tous ceux qui étaient indiqués dans ces rapports devaient être « poursuivis et sévèrement punis dans leur patrie ».

Cependant l'Assemblée nationale, inquiète des progrès de l'anarchie et de l'indiscipline dans l'armée, se vit forcée d'interdire aux soldats de fréquenter les clubs politiques. Les patriotes ne se découragèrent pas, ils s'efforcèrent de transporter les clubs dans les casernes. L'antipathie des gardes s'en accrut. Ils cherchèrent un prétexte pour rompre définitivement toutes relations. Ce prétexte leur fut fourni par un excès de zèle du fils de Rouiller qui distribua dans les quartiers un manifeste de la dernière violence. A Courbevoie, l'émissaire fut purement et simplement mis à la porte. A Rueil, on le fit entrer, ses papiers furent lus en présence de la troupe, commentés par les officiers et brûlés par les prévôts dans la cour de la caserne. Un dernier effort fut tenté pour ramener les soldats à de meilleurs sentiments : on fit miroiter à leurs yeux une demande d'augmentation de solde. Ils y furent insensibles.

Les patriotes comprirent alors que la partie était perdue ; ils décidèrent : « 1^o de s'abstenir de toute tentative pour gagner à leur cause le régiment des gardes-suisse, celui-ci se privant par son entêtement des avantages qu'on lui offrait ; 2^o de porter toute leur attention sur le Pays de Vaud, d'où arrivaient d'excellentes nouvelles et l'espoir d'une explosion prochaine. »

Le Club helvétique consacra dès lors toute son activité à la cause de la Liberté en Suisse. Ses projets étaient vastes ; il voulait recruter une armée pour pénétrer dans le « redoutable canton de Berne », « exterminer les officiers, égorger et mettre au pillage tout ce qui leur résisterait » ². Le sinistre Marat honorait même les réunions de sa présence, au n^o 19 de la rue du Sépulcre. Une frénésie de haine présidait aux délibérations. Ce fanatisme hâta la dissolution de la société qui disparut de la scène vers le mois d'août 1791.

¹ Correspondance contre-révolutionnaire du ci-devant baron Charles d'Erlach, officier au régiment des ci-devant gardes-suisse. Tué à la journée du 10 août ; papiers sequestrés. Archives nationales. Cité par J. Cart.

² J. Cart, travail cité, octobre 1909. p. 305.

Situation du régiment jusqu'au 10 août 1792.

Depuis sa rupture avec le Club, le régiment, débarrassé de ses mauvais éléments, ne donna lieu à aucune plainte. La plus stricte discipline ne cessa d'y régner; les orages de la Révolution ne réussirent pas à l'ébranler. Le devoir apparut aux hommes dans toute son austère grandeur; ils comprirent que la discipline est la sauvegarde du soldat et regardèrent avec confiance vers leurs officiers.

La tentative de fuite du roi et son arrestation à Varennes, le 21 juin 1791, causèrent une vive émotion à Paris. Le peuple accusa les Suisses d'avoir favorisé l'évasion. D'Affry se rendit à la hâte à l'Assemblée pour protester au nom de ses subordonnés : « M. d'Affry que son grand âge empêche d'entendre, dit le président Beauharnais, vient exprimer sa fidélité et celle de son régiment à l'Assemblée et proteste qu'il n'obéira qu'à ses ordres. »

Les Suisses, en effet, étaient absolument étrangers à la fuite du roi, en prévision de laquelle le maréchal de Bouillé s'étant assuré le concours du royal suédois, du régiment de Nassau et du royal allemand. Après cette aventure, les troupes étrangères devinrent encore plus impopulaires, et l'Assemblée décréta leur dissolution (21 juillet 1791). Ce décret ne concernait pas les 12 régiments suisses que les cantons avaient seuls le droit de licencier.

En Suisse, on se préoccupait beaucoup du sort de nos soldats. Les dangers auxquels ils étaient exposés, l'animosité croissante des populations françaises, le sentiment de l'isolement de ces compatriotes au milieu d'un pays en effervescence, inquiétait l'opinion publique. A une époque où l'état de révolte était l'état normal, où la discipline militaire passait pour de l'aristocratie, la position des troupes suisses était pleine de difficultés. Leur conduite n'en fut pas moins ferme et honorable. Sans se laisser enivrer par l'esprit de parti, ils concoururent à maintenir l'ordre et les lois, à protéger les citoyens paisibles, à prévenir l'effusion du sang. On s'efforça vainement d'ébranler leur esprit de subordination, de décourager les officiers en les payant en assignats, de leur faire rompre les liens de la foi jurée ¹.

¹ Ch. Monnard, d'après Tillier, 493-494.

Il y eut cependant des défaillances : à la fin d'août 1790, le régiment de Châteaueux, formé de Genevois, de Vaudois et de Neuchâtelois, en garnison à Nancy, avait pris part à un soulèvement populaire. La Confédération sévit rigoureusement. Un des coupables fut roué, 22 pendus, 41 envoyés aux galères. Pendant cette révolte, les régiments de Castella et Vigier compensèrent par leur fidélité l'insubordination de leurs camarades.

Partout dans le royaume, la situation des Suisses s'aggravait : à Aix en Provence, le régiment bernois d'Ernst faillit être massacré ; il ne dut son salut qu'à la prudence du lieut.-colonel de Wattenville. Berne prit alors le parti le plus sage : le régiment fut rappelé en Suisse. Il se dirigea sur Genève par étapes et passa directement au service fédéral ; il servit à la garde de la frontière du Jura.

A Saarlouis, le régiment de Sonnenberg courut de sérieux dangers. A Grenoble, il y eut de sanglantes bagarres entre les hommes du régiment zuricois de Muralt et ceux du royal-corse, gagnés aux idées nouvelles. A Lille, les officiers de Diesbach étaient journellement insultés. On les provoquait jusque dans les théâtres.

Le ministre Dumouriez rendit, dans la plupart des cas, les officiers responsables des désordres et les pria de montrer plus de retenue dans leurs paroles. De leur côté, les gouvernements suisses recommandaient à leurs soldats de rester « avant tout, fidèles à leurs serments ».

L'année 1792 s'ouvrit dans le trouble et l'incertitude. La guerre avec l'Autriche semblait imminente ; les volontaires s'engageaient en foule à l'appel de la patrie en danger ; l'armée française, désorganisée par l'émigration, montrait cependant un grand enthousiasme. A Paris, les ennemis du roi s'efforçaient d'obtenir l'envoi du régiment des gardes à la frontière pour priver la Cour de son dernier appui. Mais les officiers veillaient. Le 16 mai ils chargèrent leur colonel de remettre à Louis XVI l'adresse suivante :

« Le zèle et l'attachement de votre régiment des gardes-suisses pour votre personne et votre famille sont connus de Votre Majesté. Le régiment plein d'une confiance respectueuse en la bonté et la justice de Votre Majesté, réclame comme un honneur particulier dans ces temps de troubles, le privilège de continuer

à protéger Votre personne et la famille royale et de garder les lieux que vous habitez.

» Le régiment compte sur la justice et la bonté de Votre Majesté dont il s'est toujours efforcé de se rendre digne et s'appuie sur le règlement de 1763, confirmé par l'article 4 de la capitulation de 1764, pour réclamer le droit de rester auprès de Votre Majesté. » Signé : Dürler, H. de Salis-Zizers, Simon de Castella, Charles de Loys, H. Pfiffer d'Altishofen, Rod. de Reding, Charles d'Erlach, Jos. Forestier.

Cette supplique était inspirée par de nobles sentiments ; les officiers qui la signèrent avaient déjà fait dans leur cœur le sacrifice de leur vie. L'avenir était sombre : rien à espérer de l'Assemblée hypnotisée par les Jacobins, ou du peuple exaspéré, au milieu duquel passait déjà un souffle de meurtre. Dernier rempart de la monarchie chancelante, le régiment ne pouvait compter que sur lui seul. Louis XVI n'a plus qu'une ombre d'autorité, il est faible, indécis, abandonné de tous ; c'est le moment que les Suisses choisissent pour l'assurer de leur dévouement.

D'Affry réussit encore à gagner du temps ; le régiment resta à Paris. Journallement les sentinelles étaient grossièrement insultées. En avril déjà, le poste des Tuileries avait été obligé de repousser de force une masse d'individus qui cherchaient à pénétrer dans le jardin, malgré la consigne.

La journée du 20 juin devait être le premier acte d'un drame dont le dernier et le plus décisif se jouerait huit semaines plus tard. Une foule menaçante, après avoir causé le plus affreux désordre au sein de l'Assemblée nationale, envahit le château et défila pendant deux heures devant le roi et sa famille. Toute la tourbe du royaume, trop lâche pour affronter les balles autrichiennes, afflua dans la capitale ; les chefs politiques allaient pouvoir recruter en masse des émeutiers et des massacreurs. La partie saine de la nation était à la frontière. La gloire des armées de la République rachète les crimes de la Terreur. Au moins la guerre était conforme à l'objet de la Révolution.

Six compagnies suisses escortèrent le roi, le 14 juillet, à la fête de la fédération, célébrée avec enthousiasme, en présence de 20 000 fédérés accourus de tous les départements. L'imprudent manifeste du duc de Brunswick qui blessait l'amour pro-

pre national déchaina la fureur du peuple contre Louis XVI accusé de connivence avec l'étranger. Le bruit d'une attaque prochaine des Tuileries circulait avec persistance. L'arrivée du bataillon des fédérés de Marseille imprima à la Révolution un nouveau caractère de férocité¹. Voici ce qu'écrivait le capitaine d'Erlach à l'avoyer de Mülinen, à Berne, le 1^{er} août : « Les fédérés de Marseille sont arrivés avant-hier au nombre de 500 ; ils sont destinés à augmenter nos inquiétudes. Déjà plusieurs bourgeois et gardes nationaux ont été massacrés par eux en plein jour. Le peuple, loin de les en empêcher, se joint à eux et l'Assemblée à la nouvelle de ces scandales a passé à l'ordre du jour. Vous pouvez juger, Monsieur, de la terrible situation du château au milieu de ces troubles. Son seul espoir repose sur le régiment des gardes-suisse ; — on nous le laisse voir et j'espère que ce ne sera pas en vain. L'autre jour, le roi et la reine ont eu la bonté de nous faire comprendre, à moi et à deux camarades, l'anxiété qu'ils ont de notre sort. Les fédérés de Marseille ont déclaré que leur but était le désarmement des gardes-suisse ; mais nous sommes tous décidés à ne rendre les armes qu'avec la vie. »

La famille royale n'était plus même en sûreté aux Tuileries. Les chansons injurieuses de la populace suivaient Marie-Antoinette jusque dans les jardins où elle se promenait quelquefois accompagnée de ses dames d'honneur. Un jour, raconte le lieutenant de Constant, quelques officiers suisses durent la protéger contre des insolences d'une bande de fédérés. « Nous allons à eux, on leur ôte leurs chapeaux de force, on les traite comme ils méritent, on leur propose de se battre, ils le refusent et vont se plaindre à l'Assemblée. La reine nous a fort obligeamment remerciés ; nous l'avons ramenée à son appartement ; le courage et la fermeté de cette princesse est unique »².

La présence des Suisses gênait Danton ; il fit encore une tentative pour se débarrasser d'eux : un décret du 17 juillet décida leur éloignement jusqu'à 30 000 toises de Paris. Les officiers refusèrent de se conformer à cette décision, ils en référèrent à leurs gouvernements et attendirent les ordres des cantons souverains. La réponse fut catégorique : le régiment ne devait pas

¹ Ils arrivèrent le 30 juillet à midi,

² Lettre du sous-lieutenant de Constant-Rebecque (18 juillet 1792).

quitter le roi, ainsi l'ordonnaient les traités ¹. L'Assemblée abandonna le projet.

A la Cour, on voyait approcher l'orage. Le roi était accablé de sombres pressentiments. « Le portrait de Charles I^{er} était en face de lui dans son cabinet, l'histoire de ce prince toujours ouverte sur sa table, il l'étudiait et l'interrogeait comme si ces pages eussent renfermé le mystère d'une destinée qu'il cherchait à comprendre » ². La reine, abattue par moments, montrait une rare énergie. Elle prévoyait l'avenir avec une étonnante clarté d'esprit : « Je commence à voir qu'ils feront le procès du roi », disait-elle à la princesse de Lamballe. A quelqu'un qui lui reprochait le manque d'énergie de son époux, elle répondit : « Il n'est pas lâche, au contraire, il est impassible devant le danger, mais son courage est dans son cœur et n'en sort pas, sa timidité l'y comprime. Un mot énergique de sa bouche, en ce moment, à la garde nationale entraînerait tout Paris. Il ne le dira pas. » Cette phrase renferme tout le secret du 10 août.

Les derniers jours du régiment.

Depuis 1789, c'est-à-dire pendant trois ans, le régiment n'avait reçu que peu de recrues ; on l'avait privé de son artillerie ; le roi, par une coupable faiblesse et pour ne pas indisposer l'Assemblée, accordait des congés en grand nombre. Des officiers déclarèrent vouloir renoncer à leur congé de semestre ; le roi ordonna « que tous les officiers portés sur la liste des semestriers eussent à partir ». Enfin le 7 août 1792, un détachement de 300 hommes fut envoyé en Normandie, sous le prétexte d'escorter un convoi de grains. Chaque compagnie avait désigné 25 hommes, sous les ordres des 1^{ers} lieutenants Karrer et Rusca, des 2^{mes} lieutenants de Hertenstein et Blumenthal, des sous-lieutenants Mercier et Charles d'Affry et du sous-aide major de Billieux ³. Louis XVI ne s'opposa en aucune façon à cette diminution d'effectif.

La commune de Paris qui devait, pendant deux ans, gouver-

¹ Les obligations des Suisses étaient : « Servir le roi et la France dans les ordres de la personne du roi considéré comme le seul et unique représentant de la nation. » *Revue des études historiques*. Sept.-oct. 1909. J. Cart, déjà cité, p. 508.

² Lamartine. *Histoire des Girondins*.

³ W.-F. von Mülinen. *Das französische Schweizer Garde Regiment*, Am 10. Aug. 1792, p. 136.

ner la France, poussait ses préparatifs d'insurrection avec activité; 47 des sections de Paris se prononçaient pour la déchéance. Celles des faubours St-Antoine et St-Marceau se faisaient remarquer par leur ardeur. On fit distribuer 80 000 cartouches aux comités, tandis que les Suisses manquaient de munitions.

Dans la grande ville pleine de rumeurs sinistres et de bandes armées, les patrouilles suisses circulaient encore sans être inquiétées. La vue de ces soldats calmes et indifférents à ce qui se passait autour d'eux en imposait même aux Marseillais. La nuit, dans les rues sombres et mal famées, les passants attardés se mettaient sous la protection de ces hommes qui représentaient encore l'ordre au milieu du désarroi grandissant. Dans un langage un peu emphatique, un auteur de l'époque célèbre la conduite exemplaire des gardes : « Ces fiers enfants des montagnes helvétiques avaient conservé leur discipline et leur pureté au milieu du désordre et de la corruption. Leurs figures martiales portaient l'empreinte de leurs âmes, on y remarquait depuis quelques temps la contraction d'une douleur secrète : nos vices leur faisaient horreur. Nous ne rougissions plus de rien, ces hommes simples et droits rougissaient pour nous » ¹.

La garde se relevait comme de coutume au château et, de ses fenêtres, la famille royale pouvait voir les sentinelles impassibles se promenant de long en large dans les cours et au bas des escaliers.

L'imminence du danger avait rapproché les chefs des soldats ; le régiment était comme une grande famille. Des hommes en congé depuis le 20 juillet, rentrèrent au corps pour partager le sort de leurs camarades. Quelques noms nous sont parvenus, ce furent : Guillet, de Treyvaux; Ebinger (Aarau); Jacques Dufour (Goumoëns-la-Ville); Dominique-Marie Barbérisset, des Grisons ². Les vieux soldats chevronnés, nombreux dans le rang, exerçaient une heureuse influence sur les jeunes. Les hommes ayant plus de 20 ans de service n'étaient pas rares. Le grenadier David-Abraham Chessex, par exemple, de la compagnie Diesbach, servait depuis 22 ans. Des sous-officiers dévoués facilitaient beaucoup la tâche des officiers ³. L'influence bienfai-

¹ Peltier, Dernier tableau de Paris.

² *Militärangelegenheiten der Schweiz mit Frankreich, im Bundesarchiv 2079 2080* (cité par M. W.-F. de Mülinen).

³ Relation de Glutz, 81.

sante du major Bachmann entretenait la confiance et haussait les cœurs. « Vous ne vous faites pas d'idée de l'ardeur avec laquelle nos gens aiguisent leurs bayonnettes, essayent leurs pierres, tout cela remet un peu d'écume dans le sang », écrivait le lieutenant Forestier, le 25 juin.

A partir du 1^{er} août, pour éviter des rixes avec les fédérés qui provoquaient les soldats isolés, le régiment fut consigné dans ses quartiers. Les officiers profitèrent de ce temps de réclusion forcée pour retracer aux soldats leurs devoirs. Ils leur dirent avec simplicité que l'heure de l'épreuve suprême avait sonné pour eux ; ils leur rappelèrent l'histoire glorieuse du régiment qui tant de fois, depuis trois siècles, avait soutenu l'honneur du nom suisse¹. On donna une pensée à la Patrie lointaine que bien peu devaient revoir. Tous comprirent ce qu'on exigeait d'eux. Puis les aumôniers surent trouver le chemin des âmes et fortifier les volontés avec des paroles de foi et d'espérance. Beaucoup de catholiques se confessèrent.

Depuis longtemps, les officiers ne se faisaient plus aucune illusion sur l'issue d'une lutte probable. Le lieutenant Forestier écrivait le 24 juin : « Hier, unanimement, nous avons dit tous que s'il arrivait malheur au roi et qu'il n'y ait pas pour le moins 600 habits rouges couchés au pied de l'escalier du roi, nous étions déshonorés. Je désire même être du nombre des victimes, s'il ne fallait que cela pour sauver cet infortuné monarque. »

Le 6 août, il écrivait encore : « Si ma vie pouvait suffire pour remettre le calme et rétablir cette infortunée famille sur laquelle je pleure ; le ciel m'est témoin qu'elle ne me coûterait pas un soupir, je la donnerais de grand cœur »².

Cette dernière satisfaction lui fut accordée ; quatre jours plus tard, l'héroïque jeune homme tombait sur la Place Louis XV en défendant le drapeau du régiment.

Le 4 août, deux bataillons reçurent du maire Petion l'ordre de se rendre au château. Ils quittèrent les casernes de nuit. Le lieutenant-colonel Maillardoz et le major Bachmann vinrent à leur rencontre jusqu'au pont de Neuilly. On traversa Paris dans le plus grand silence, avec un service de sûreté, comme en pays

¹ Relation de Glutz, 4.

² Lettres de Louis St-Venant de Forestier à M^{me} d'Epinay (papiers du colonel de Techtermann), de Mülinen 205-211,

ennemi. Les factieux étonnés de cette visite matinale, remirent leurs projets à quelques jours. Les Suisses entrèrent aux Tuileries par le Pont-Tournant et, après avoir passé la plus grande partie de la journée sous les armes, repartirent à la nuit tombante pour Courbevoie ¹.

On excitait le peuple principalement contre les Suisses. « C'est tout ce que nous pouvons faire que de retenir la fureur de nos soldats contre cette canaille » ².

Il est difficile de se faire une idée très exacte des effectifs. Au 1^{er} août, ils atteignaient encore 1500 hommes. Le 10 août, les témoignages s'accordent en général sur le chiffre de 900 hommes présents aux Tuileries ³. Les 600 absents peuvent se répartir comme suit : 300 h. détachés en Normandie, le 7 août; 130 h. laissés à la garde des casernes de Rueil, Courbevoie, Montmartre, St-Roch et rue Grange-Batelière; 70 malades et une centaine d'hommes disséminés dans différents postes de la ville ou employés comme ouvriers ou ordonnances ⁴.

(A suivre.)

Capitaine DE VALLIÈRE.

¹ Mülinen.

² Lettre de St-Venant de Forestier à Madame d'Epinay (6 août 1792) cité par Mülinen p. 209.

³ Mülinen.

⁴ Mülinen.

